

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MARS 2008**

**Compte-rendu conformément  
à l'article L 2121-25 du Code  
Général des Collectivités Territoriales**

Membres composant le Conseil Municipal : .....	33
Membres en exercice : .....	33
Membres présents : .....	30
Membres absents et/ou représentés : .....	3

**Secrétaire de séance :**  
Mme PELISSIER

--==oOo==--

**ÉTAIENT PRESENTS :**

M. DEMUYNCK, M. PELISSIER, Mme SEIGNEUR, M. ALOY, Mme BRECHU, M. PERROT, M. MALAYEUDE, Mme PELISSIER, M. VALLÉE, Mme POGGI, M. HAMIDANI, Mme COLEOU, M. BUTIN, M. FACON, M. PIAT, Melle RONDEAU, M. PEGURRI, Mme DIAS, Mme BONGARD, Mme DENAIS, M. NERMOND, Mme FUENTES, M. GARRIGUES, Melle CHOLET, M. CADET, Mme SOLIBIEDA, Mme DOUCET, M. LABOULAYE, Mme SUCHOD, M. LEOUE.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTÉS :**

Melle MARTEL	pouvoir à M. HAMIDANI
Mme MIMOUN	pouvoir à M. MALAYEUDE
M. ADRIAENSSENS	pouvoir à Mme SUCHOD

Aucune observation n'étant formulée sur le compte-rendu de la précédente séance, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

**I. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :**

**AFFAIRES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André PELISSIER, Maire-Adjoint aux affaires scolaires et à l'enfance.

Le Budget 2008 va s'attacher à réunir les conditions les meilleures pour la réussite des élèves nocéens. A cet effet les priorités suivantes seront retenues :

- Poursuivre l'équipement des écoles.
- Encourager les projets d'école, soutenir le volontariat des enseignants.
- Investir dans les conditions d'accueil des jeunes nocéens.
- Lutter contre l'échec scolaire.
- Soutenir l'enfant et favoriser son intégration.
- Réduire les inégalités.
- Participer à la consolidation des connaissances et des acquis.
- Répondre aux souhaits légitimes du personnel enseignant en poste dans notre ville

### **1 - Equiper les écoles**

Poursuite de l'équipement informatique des écoles (tableaux numériques interactifs et ordinateurs).

### **2 - Aider aux activités spécifiques**

Maintien des intervenants dans les différentes activités spécifiques telles que les sports, la natation, l'anglais et la musique.

### **3 - Construire, aménager et équiper les classes, restaurants et cours d'écoles**

Notre projet consistera à faire en sorte que les conditions d'accueil soient encore meilleures pour répondre au mieux aux besoins de tous. C'est un très important effort financier qui sera poursuivi en 2008.

### **4 - Lutter contre l'échec scolaire**

Des cours de soutien scolaire gratuits seront proposés afin que le système éducatif ne laisse personne sur le bord de la route.

### **5 - Mettre à disposition le personnel d'entretien et de service**

Ce poste représente un pourcentage important du budget de la délégation et évoluera conformément aux augmentations légales.

### **6 - Encourager les projets d'école**

Nous continuerons à faciliter l'engagement des personnels d'éducation notamment en direction de l'éducation à l'environnement, des classes à projet artistique et culturel (PAC) et des classes transplantées.

### **7 - Ouvrir nos écoles sur le monde**

Favoriser les échanges avec d'autres écoles européennes en permettant de converser via un système de visioconférences sur Internet.

### **8 - Proposer des colonies de vacances pour tous**

Pour les vacances de printemps et d'été, accueillir les jeunes dans des structures adaptées pour des séjours inoubliables.

### **9 - Faciliter la vie des écoles**

La Caisse des Ecoles, établissement public, assure le fonctionnement matériel des classes. Son budget sera augmenté.

## **CENTRE MUNICIPAL DE L'ENFANCE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DENAIS, Conseillère Municipale déléguée au centre municipal de l'enfance.

### **1 - CENTRE MUNICIPAL DE L'ENFANCE**

Le centre municipal de l'enfance accueille les enfants scolarisés de deux ans et demi à moins de douze ans pour :

- les soirées,
- les mercredis,

- les vacances scolaires.

Ce sont sept structures différentes qui hébergent ces activités.

Quatre cent cinquante huit enfants sont inscrits dans les centres maternels et quatre cent quatre vingt dix sept en élémentaire.

## **2 - PROJETS DU CENTRE MUNICIPAL DE L'ENFANCE POUR 2007/2008**

- **Centres primaires :**

Continuité du travail sur les musées visant à mêler la pédagogie à la découverte. De nouveaux thèmes apparaissent comme le Moyen-Orient, la terre d'Egypte, l'Amérique du Nord et du Sud, le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

- **Centres maternels :**

Travaux sur les sujets qui doivent mobiliser l'imaginaire, tels que la magie et la sorcellerie, les pirates, les fées et les lutins, les contes et légendes mythologiques. On revient sur terre avec les animaux et en tout premier lieu, ceux de la ferme et nous terminons ce tour d'horizon par des activités autour des rondes et des chansons.

Il est bien évident que les activités sont proposées en adéquation avec l'une des deux ou trois classes d'âges présentes sur les centres.

Comme tous les ans, nous proposerons des stages de remise en condition à la fin des vacances d'été.

## **3 - TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS**

Comme vous le savez, le centre de loisirs des Renouillères a été complètement rénové l'été dernier. Il reste à remettre en état le terrain d'évolution extérieur et à créer un local de rangement.

Pour le centre Herriot, il est prévu le changement de portes, de rideaux et de moquettes.

Les centres maternels auront des compléments de mobilier.

## **RESTAURATION SCOLAIRE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André PELISSIER, Maire-Adjoint aux affaires scolaires et à l'enfance.

L'importance de l'alimentation sur la santé et le développement de l'enfant n'est plus à démontrer.

Les restaurants scolaires proposent des menus appétissants et équilibrés, élaborés en concertation avec les enseignants, les parents d'élèves et le personnel de service, sous l'autorité de la diététicienne de notre prestataire.

C'est un défi quotidien que de servir dans les 16 sites des écoles, du personnel municipal et des crèches les quelque 300 000 repas annuels.

C'est pourquoi je dois saluer ici, le dévouement du personnel de service.

Notons la participation du budget communal à hauteur de 31% du prix d'achat pour les élémentaires et 39% pour les maternelles.

Nous avons initié l'introduction de plats « bio » dans les menus. Nous continuerons dans cette voie.

## PERSONNEL

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SEIGNEUR, Maire-Adjoint déléguée au personnel, à l'activité économique, au commerce et à l'artisanat.

### **I. PRESENTATION DU BILAN 2007**

**1 - Effectifs** : on peut observer une légère augmentation des effectifs due principalement à l'ouverture de la crèche Abbé Pierre.

D'autre part, nous accueillons de plus en plus de lycéens ou étudiants en stages. Comme les années passées, de jeunes Nocéens ont obtenu un job d'été.

**2 - Evolution des carrières** : certains agents, comme les années précédentes, ont bénéficié d'un avancement d'échelon, d'une promotion de grade par avancement ou par voie de promotion interne. Cette année passée a été prospère quant aux résultats obtenus par les agents aux différents concours ou examens.

**3 - Mobilité** : cette année encore, des agents ont pu changer de service suivant leur souhait.

**4 - Gestion du service** : 69 jeunes Nocéens ont obtenu un job été.

**5 - Au cours de l'année 2007** : de nombreuses annonces ont été passées, à plusieurs reprises, dans les quotidiens.

### **II. PROJETS POUR 2008**

**1 - Promotion** : comme les années précédentes, la ville, en plus des formations du CNFPT, continuera d'aider à la préparation pour certains concours. Sont également programmées des actions de formation continue. Il est à souligner l'effort important fait par la municipalité quant aux actions déployées pour parfaire la qualification des agents et des jeunes.

**2 - Le Budget** : l'objectif est de continuer à respecter les dépenses de personnel avec les procédures de contrôle mises en place, sans pour autant diminuer la qualité du service rendu à la population.

**3 - Social** : l'Amicale du personnel continuera à bénéficier d'une subvention profitant à l'ensemble de ses adhérents pour l'aider à maintenir une dynamique et une solidarité indispensable entre tous.

**4 - L'emploi** : afin de permettre la réinsertion des personnes en difficulté dans la vie active, nous ferons toujours appel aux emplois aidés.

Les efforts ont été parfois récompensés par l'obtention du diplôme préparé ou par une intégration dans les services municipaux, d'autres se sont vu proposer des emplois dans le secteur privé.

Nous favoriserons, comme d'habitude, l'évolution de carrière des agents volontaires tout en maintenant les dépenses du personnel dans les limites budgétaires.

## COMMERCE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADET, Conseiller Municipal délégué au commerce.

### **I. BILAN 2007**

Au cours de l'année 2007, la ville a soutenu l'union des commerçants, par l'attribution d'une subvention annuelle, rendant possible un grand nombre d'animations et de services (animations du marché, salon du terroir, animations de Noël, navettes gratuites destinées à faciliter l'accès aux commerces des personnes âgées).

Les marchés du centre et du plateau d'Avron restent un succès, avec un nombre stable de commerçants. Ils attirent 30 % de leur clientèle parmi les villes avoisinantes.

Le développement économique reste notre priorité. Avec la collaboration de l'association « Initiative 93 », la ville a favorisé l'installation de deux nouvelles entreprises créatrices d'emplois qui ont pu bénéficier d'un prêt d'honneur.

## II. LES ENJEUX POUR L'AVENIR

La vitalité des commerces de Neuilly-Plaisance entretient au cœur de la ville une convivialité qui favorise des échanges, des solidarités entre les citoyens, contribue à notre qualité de vie, et même à notre sécurité.

Afin de faire de Neuilly-Plaisance une ville encore plus dynamique, le réaménagement de notre centre-ville sera réalisé en concertation avec les commerçants.

Un ambassadeur du commerce local sera recruté afin de faciliter les démarches des commerçants. Il organisera des animations et favorisera l'installation d'artisanat d'art.

### URBANISME

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Charles ALOY, Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme, au développement durable, au cadre de vie et à la sécurité alimentaire.

## I. SECURITE ALIMENTAIRE ET RESTAURATION COLLECTIVE

Poursuite en 2007 des surveillances par la mise en place des autocontrôles, le respect et l'adaptation des normes HACCP. En 2008, l'intégration, au sein des menus, de repas « bio » est envisagée.

## II. URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

### BILAN DE L'ANNEE 2007 :

- Acquisition des locaux de la MCJ, Halte-Garderie, Police Municipale, local associatif et de locaux commerciaux RN 34

#### A- Contrat de pôle portant sur la gare RER

- Après l'achèvement de la phase 1 en 2006, l'année 2007 a été consacrée à la poursuite des études par la RATP sur le projet de restructuration de l'accès secondaire Sud à la gare RER.

- Les travaux de la nouvelle traversée piétonne de la RN 34 devraient se concrétiser, ouvrant ainsi sur la restructuration complète de l'accès Sud.

#### B- ZAC des Bords de Marne 2

- L'aménagement de la crèche Abbé Pierre a été réalisé dans une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE).

- Le début des travaux de construction Bd Galliéni d'une résidence pour étudiants de 114 logements.

#### C- Bassins de rétention des eaux pluviales

- Bassin départemental CASANOVA, début des travaux en mars 2007.

- Bassin communal LAMARQUE, des études complémentaires ont été réalisées en 2007 qui ont permis de monter les dossiers de demandes de subventions ainsi que les dossiers de consultations des entreprises dans le cadre des marchés publics.

#### D- Réaménagement du centre-ville

Au cours de l'année 2007, les réunions publiques ont permis de présenter à la population les résultats des études de stationnement, circulation et prospective commerciale.

Le bilan complet de la situation actuelle étant maintenant connu, la concertation pourra se poursuivre en 2008, afin de permettre aux Nocéens de choisir leur projet de réaménagement du centre-ville.

### ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2008 :

Pour 2008, les orientations suivantes sont proposées :

- Poursuite des acquisitions foncières dans l'espace naturel sensible afin d'engager la création de jardins familiaux respectueux du développement durable dans le périmètre du Bel Air.
- Engagement de la 2<sup>ème</sup> phase des travaux de construction du bassin de rétention CASANOVA.
- Engagement des travaux du bassin de rétention communal LAMARQUE.
- Engagement de la phase 2 du contrat de pôle "PDU" consistant en la réalisation d'une nouvelle traversée piétonne sur la RN 34 et finalisation des études sur la restructuration de l'accès secondaire à la gare RER et le réaménagement du parvis autour de cet accès.
- Engagement des procédures d'adaptation du Plan d'Occupation des Sols (POS) afin d'y intégrer les dispositions favorisant le développement durable, notamment les subventions pour l'intégration de panneaux solaires et l'installation de cuves de récupération des eaux pluviales.
- Mise en place du processus de « bilan carbone » sur les bâtiments municipaux.
- Continuer à participer à l'élaboration et la réalisation du « Pôle Santé » sur le « terrain Magny » permettant d'accueillir des personnes âgées dépendantes ou non.

Engager le processus qui permettra la réhabilitation des abords de la RN 34.

### **III. LOGEMENT SOCIAL ET LOGEMENTS COMMUNAUX EN COPROPRIETE**

Monsieur le Maire donne la parole à Mademoiselle CHOULET, Conseillère Municipale déléguée à l'aide aux victimes, aux copropriétés et au logement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le nombre de logements locatifs sociaux s'élève à 1300 soit 15,89% du nombre des résidences principales.

Le bilan de la période triennale 2005-2007 a fait apparaître 150 logements sociaux créés alors que l'obligation triennale n'était que de 69 logements à réaliser.

Dans le domaine des logements communaux en copropriété, la commune poursuivra en 2008 ses efforts afin d'augmenter le nombre de ces logements et se rapprocher ainsi du quota légal fixé à 20 %.

### **IV. CONCILIATION**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BONGARD, Conseillère Municipale déléguée à la conciliation.

Au cours de l'année 2007, 67 affaires ont été gérées.

## JEUNESSE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Elise BRECHU, Maire-Adjoint délégué à la jeunesse.

Le service municipal jeunesse regroupe 398 adhérents pratiquant plusieurs types d'activités (soutien scolaire, ateliers sportifs et culturels, centre de loisirs sans hébergement primaires et adolescents, alphabétisation).

Monsieur le Maire donne la parole à Mademoiselle RONDEAU, Conseillère Municipale déléguée à la jeunesse.

Les deux objectifs principaux de l'année 2008 sont :

- Le développement des activités en direction des jeunes par tranches d'âges afin d'obtenir un accueil de qualité et des actions coïncidant avec les différents publics du service municipal jeunesse.
- Favoriser les séjours thématiques (culturels, sportifs) pour tous les publics accueillis.

### Les axes de travail du service municipal jeunesse :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HAMIDANI, Conseiller Municipal délégué à la jeunesse et à la formation professionnelle.

- Développer les actions et manifestations en direction de la population « Jeunes ».
- Favoriser la rencontre entre parents et intervenants lors des manifestations de quartier et des « sorties familiales ».
- Maintenir l'aide à la formation des animateurs. En 2007, six animateurs en ont bénéficié. En 2008, nous poursuivrons ces formations.
- Faciliter l'élaboration de projets des jeunes.
- Développer les chantiers éducatifs en direction des 16-25 ans.
- Proposer un programme d'activités et de sorties adapté aux différentes tranches d'âges du public jeune lors des vacances scolaires.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NERMOND, Conseiller Municipal délégué à la jeunesse, aux seniors et aux handicapés.

- Reconduire la sortie familiale organisée, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.
- Organiser la fête des familles de la maison de la culture et de la jeunesse Maurice DORINIÉ.
- Etablir un bilan trimestriel du soutien scolaire.
- Créer des temps forts autour d'évènements sportifs et culturels.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Elise BRECHU, Maire-Adjoint délégué à la jeunesse.

- Utiliser les compétences du Point Information Jeunesse (PIJ) afin de faciliter l'insertion, la formation et l'emploi des jeunes.
- Mise en place d'activités et stages thématiques diversifiés au Centre Municipal d'Activités du Plateau d'Avron (CMA).
- Développer les démonstrations et compétitions à l'espace glisse
- Engagement d'une réflexion sur la mutation de l'espace musique en studio d'enregistrement.
- Poursuite du tremplin musical via le festival Trop Plein de Sons.

## VOIRIE, ECLAIRAGE PUBLIC, ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean PERROT, Maire-Adjoint délégué aux services techniques et aux travaux.

### **I. VOIRIE ET AMENAGEMENT**

L'année 2007 a vu la réalisation des travaux suivants :

- Réfection de trottoirs : Caves d'Avron, Docteur Roux, avenue du Nord, Général de Gaulle, Roosevelt, Pasteur, Clémenceau, Aristide Briand,
- Réfection de trottoirs et de chaussée : avenue Daniel Perdrigé (entre Fauvettes et Ouest),
- Réfection du revêtement du parking Clémenceau,
- Réfection de l'entrée du Parc (Chemin des Pelouses d'Avron).

Les avenues Victor Hugo, Georges Clémenceau et la rue Gabriel Péri ont vu la réalisation de travaux de renforcement du corps de chaussée, ainsi qu'une rénovation totale de la couche de roulement.

En 2008, une partie du budget sera consacrée à la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage.

La réfection des voiries et trottoirs sera poursuivie.

D'autre part, une étude sera menée concernant l'amélioration des accès aux personnes atteintes de divers handicaps et au-delà, ces travaux seront réalisés.

### **II. ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean PERROT, Maire-Adjoint délégué aux services techniques et aux travaux.

Le budget de l'année 2007 a été en majeure partie consacré aux économies d'énergie par le remplacement de lanternes sur l'avenue des Fauvettes, Aristide Briand, Carnot, rue Pasteur, Etienne Dolet, Marguerite, Léon Frapié.

L'éclairage du carrefour Nord/Demoiselles a été entièrement rénové. Enfin, il a été procédé au remplacement de candélabres et à divers travaux d'entretien courant.

Pour 2008, la commune continuera sa politique de recherche d'économie d'énergie en remplaçant les lampes ballons fluo (B.F) 250 W par des lampes au sodium haute pression (S.H.P.) 150 W représentant ainsi une économie en matière de consommation d'énergie de 40 %.

### **III. ORDURES MENAGERES - COLLECTES SELECTIVES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PEGURRI, Conseiller Municipal délégué aux services techniques, aux anciens combattants, aux fêtes et aux cérémonies.

Les évolutions de tonnages des différents flux collectés en 2007 par rapport à ceux de 2006 s'établissent comme suit :

	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>Variation %</b>
O.M	5 729,68 t	5 655,62 t	- 1,30
E.M	649,42 t	739,37 t	+13,85

On peut constater que la baisse de tonnages des ordures ménagères se poursuit, celui des extra ménagères a, quant à lui, fortement augmenté par rapport à 2006 soit +13,85 %.

	2006	2007	Variation %
VERRE	566,36 t	565,18 t	- 0,21
PES	891,05 t	915,64 t	+ 2,76
DECHETS VERTS	941,85 t	942,15 t	+ 0,03
TOTAL	2 399,26 t	2 422,97 t	+ 0,99

Concernant les collectes sélectives, on peut remarquer une augmentation pour 2007 (+0,99 % entre 2006 et 2007).

Depuis le 16 février 2007, la commune s'est engagée dans une nouvelle action éco-citoyenne en mettant à disposition des Nocéens, dans les écoles, à la piscine et à la mairie, des conteneurs permettant la collecte des bouchons en plastique. Il a ainsi été récolté 4,969 tonnes de bouchons. Ce qui représente plus de 1 656 000 bouchons.

Pour 2008, la ville souhaite lancer une étude en vue d'optimiser la collecte des déchets en adaptant la fréquence de collectes aux tonnages à collecter afin de permettre une économie d'énergie (moins de collectes = moins de passages de véhicules donc moins de CO<sub>2</sub> dégagé dans l'atmosphère).

#### **IV. ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame COLEOU, Conseillère Municipale déléguée aux services techniques.

En 2007 l'accent a été mis sur la lutte contre les inondations au travers des études menées en vue de réaliser :

- Les bassins de rétention (Lamarque : 1400 m<sup>3</sup> et Rond Point du Chalet : 3200 m<sup>3</sup>)
- La modernisation du poste anti-crue dit de la « RATP »

Suite à ces études réalisées en 2007, sera lancée en 2008 la phase travaux concernant la réalisation des bassins de rétention, ainsi que le poste anti-crue dit de la « RATP ».

L'année 2007 a vu également la réalisation de travaux d'entretien courant des réseaux, à savoir :

- le renouvellement de branchements « Eaux Usées » et « Eaux Pluviales »,
- la modification d'avaloirs,
- le curage des réseaux d'assainissement extérieurs (école maternelle Léon Frapié),
- le remplacement de tampons.

Ces travaux seront poursuivis en 2008.

#### **FINANCES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint délégué aux finances.

#### **Préambule**

Le budget primitif de l'année 2008 a été établi en tenant compte des recettes prévues, pour l'essentiel, dans la Loi de Finances Initiale (LFI) 2008. Il sera présenté sans la reprise des résultats de l'année précédente.

La LFI 2008 prévoit une augmentation de 1,6% des bases fiscales contre 1,8% les 3 exercices précédents.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), bien que variant au niveau national de 2,08%, se situera à 0,8% au niveau local, du fait des diverses répartitions.

Néanmoins, la gestion rigoureuse et maîtrisée des deniers publics de Neuilly-Plaisance permettra, une fois de plus, de ne pas augmenter la pression fiscale.

Seul le coût global d'élimination des déchets, en progression de + 1,46%, sera répercuté en totalité sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les orientations budgétaires majeures sont les suivantes :

### **1 - Recherches de recettes**

Toutes les pistes en matière de subventions, dotations, participations des divers partenaires financiers tels l'Etat, la Région, le Département, les organismes divers (CAF, Agence de l'eau, Eco-emballage...) sont exploitées et les dossiers des demandes sont scrupuleusement suivis.

### **2 - Gestion active de la dette**

La gestion quotidienne de la trésorerie continuera à être optimisée afin de contenir les charges financières et le montant des intérêts d'emprunts.

La collaboration avec le mandataire financier spécialisé se poursuivra afin de limiter les risques pour la commune en fonction de l'évolution des marchés.

### **3 - Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de personnel, bien que variables en fonction des décisions de l'Etat, sont contenues. Il est prévu une revalorisation du point de l'indice de 0,8% en 2008, soit 0,5% au 1<sup>er</sup> mars et 0,3% au 1<sup>er</sup> octobre.

Ce poste représente 59,53% du budget de fonctionnement. Les autres dépenses maîtrisables sont gérées au plus près de la réalité économique (négociations, marchés publics) et des besoins de fonctionnement des services, malgré une inflation de 1,5% en 2007.

### **Conclusion**

Il s'agit du 1<sup>er</sup> budget de cette nouvelle mandature qui s'inscrit dans la continuité des actions menées par la précédente équipe municipale. Des ajustements pourront être décidés dans les mois à venir lors de l'affectation des résultats de 2007.

Les engagements pris devant les Nocéens seront tenus en respectant nos priorités à savoir : le désendettement de la ville, la maîtrise de la pression fiscale et la réalisation d'investissements conséquents.

## **POLICE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PELISSIER, Maire-Adjoint délégué aux sports, aux espaces verts et à la sécurité.

**En 2007 :**

Avec un effectif de 7 agents, la police municipale a commencé une mutation dans ses activités pour être au plus près des attentes des Nocéens.

L'arrivée dans l'équipe de jeunes policiers municipaux bien formés pour intervenir sur le terrain a dynamisé le groupe qui réalise :

- Patrouilles régulières en moto, à pied ou en voiture.
- Contrôles routiers, radar, contrôles alcoolémie, téléphones au volant, respect du code de la route : stop, feux rouges ...
- Patrouilles prolongées en soirée : 21h00 les vendredis et 24h00 les samedis.

Elle a accompli les missions habituelles :

- Interventions sur doléances des Nocéens
- Interventions pour les téléalarmes
- Surveillance du stationnement
- Opération « Tranquillité-Vacances », sécurité banque

Elle a effectué de nombreuses patrouilles de nuit lors d'évènements exceptionnels.

Elle travaille en contact régulier avec la police nationale.

\* Le service « Navette » connaît toujours un vif intérêt. Elle transporte en ville, après rendez-vous pris par téléphone, les personnes âgées qui le souhaitent.

\* Le secrétariat du poste reçoit le public 5 jours sur 7 et assure, outre ses tâches régulières de bureau :

- Relais « Navette » par téléphone
- Relais avec la patrouille police municipale par radio et téléphone
- Enregistrement des chiens dangereux
- Recueil des objets trouvés

#### **Pour 2008, il est envisagé :**

- \* Le prolongement des patrouilles jusqu'à minuit 5 jours sur 7
- \* Le développement de l'amplitude du service « navette » sur la semaine
- \* Le renfort immédiat de l'équipe par la prise de service d'un agent ayant effectué sa formation de 6 mois au CNFPT.
- \* L'embauche de deux nouveaux agents pour mettre en place un service de nuit.
- \* La participation active du service au contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance.

### **GARDE VERTE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PELISSIER, Maire-Adjoint délégué aux sports, aux espaces verts et à la sécurité.

#### **En 2007**

Fort de 5 agents, le service a continué à apporter aux visiteurs des sites verts accueillants, propres et tranquilles. Bords de Marne, voies Lamarque et parc sont surveillés et nettoyés 7 jours sur 7, tout au long de l'année.

La double mission de la garde verte la mène à œuvrer en relation directe avec les espaces verts pour l'entretien des sites et avec la police municipale pour faire respecter les arrêtés municipaux relatifs à ces lieux.

Sa mobilité est assurée par son équipement en scooter, moto et vélos.

La garde verte est associée à la police municipale lorsque un renfort de surveillance s'avère nécessaire de jour ou de nuit.

### **Pour l'an 2008**

La garde verte maintiendra ses activités sur le terrain avec efficacité et disponibilité.

Au contact quotidien des Nocéens, la garde verte est un relais important et efficace entre les visiteurs et l'équipe municipale. Elle restera attentive aux préoccupations de tous.

## **SECURITE DES BATIMENTS**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Josette, Maire-Adjoint délégué aux sports, aux espaces verts et à la sécurité

### **EN 2007**

Dans le respect de la réglementation en vigueur, la délégation à la sécurité des bâtiments a tenu 13 commissions de sécurité :

- 6 dans les bâtiments communaux, dont une pour l'ouverture de la crèche Abbé Pierre et une pour l'extension de l'école maternelle Paul Letombe,
- 7 dans des établissements privés.

Ces commissions contrôlent rigoureusement la conformité des lieux selon les règles en vigueur en matière de sécurité incendie.

### **EN 2008**

8 commissions de sécurité sont actuellement programmées conformément aux obligations légales en la matière.

Les équipements relatifs à la protection contre l'incendie dont les 750 extincteurs de la ville continuent à être contrôlés mensuellement par nos services et annuellement par des entreprises spécialisées.

Le plan de vigilance en cas d'inondations reste actif en attendant la réalisation complète des bassins de rétention.

## **SPORTS ET ESPACES VERTS**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PIAT, Conseiller Municipal délégué aux sports.

### **I. SPORTS**

Il n'est plus à démontrer qu'à Neuilly-Plaisance le sport est un formidable outil d'épanouissement et d'intégration.

Le fait que de nombreux Nocéens pratiquent une ou plusieurs activités sportives est la résultante d'une politique sportive entreprise depuis de nombreuses années par l'équipe municipale.

C'est ainsi que plusieurs actions ou projets forts ont été retenus pour être poursuivis et encouragés.

- Les aides pour les organisations de manifestations scolaires ou associatives.
- La mise à disposition des structures pour l'organisation de stages ou d'entraînements pendant les vacances scolaires.
- L'entretien journalier des structures dont les principaux travaux envisagés sont la régénération d'un terrain de football engazonné, le remplacement d'huisseries aux gymnases BEL AIR et HERRIOT, la réfection des joints de carrelage des plages de la piscine ainsi que la mise en place d'un déchloramineur.
- La poursuite des animations des « samedis d'initiation sportive » en partenariat avec 14 sections ou associations locales qui ont accueilli plus de 1000 élèves du CE1 au CM2 en 2007.
- Le versement de subventions aux associations si celles-ci remplissent les conditions d'attribution.

## **II. ESPACES VERTS**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame FUENTES, Conseillère Municipale déléguée aux sports.

Afin d'embellir et d'améliorer la qualité de vie à Neuilly-Plaisance, la ville poursuit sa politique en faveur des espaces verts. Cadre de vie, cadre d'envie : c'est la signature des espaces verts de la commune de Neuilly-Plaisance qui fait, au quotidien, l'objet de toute l'attention d'une équipe de 21 agents à la « main verte ».

Les jardiniers ont en charge l'entretien et la gestion de nombreuses surfaces comme le parc des Coteaux d'Avron, le cimetière, les accompagnements de voirie, les bâtiments publics, les squares dont le tout dernier : le square Pasteur, déjà tellement apprécié des Nocéens.

En début de cette année, un nouvel espace jeux pour enfants de 2 à 8 ans a vu le jour dans un site en cœur de ville sur la voie Lamarque. Cet espace de 100 m<sup>2</sup> était nécessaire pour les nombreux enfants des quartiers alentours et qui sont invités à venir l'utiliser.

Il est envisagé la mise en place d'un sol souple sur l'aire de jeux des Grenouilles du parc des Coteaux d'Avron.

## **PROJET DE VILLE / JEUNESSE / EMPLOI**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge VALLÉE, Maire-Adjoint délégué à la culture, l'emploi et la formation.

Le service s'engage :

- à rendre le public efficient dans sa démarche d'emploi et/ou de formation
  - à l'accompagner dans ses démarches d'insertion
- et de ce fait à :

- Développer une relation personnalisée avec les allocataires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et de l'Allocation de Parent Isolé (API)
- Orienter les demandeurs d'emploi en fonction du marché du travail
- Faire preuve de réactivité

- Proposer des prestations adaptées à chacun
- Répondre au plus près aux attentes des usagers
- Valoriser les compétences de chacun
- Donner du sens aux démarches
- Optimiser les démarches d'insertion en anticipant les problématiques de chacun
- Poursuivre le travail de service référent du projet de ville
- Rendre les personnes actrices de leur parcours
- Faciliter l'accès aux droits
- Favoriser l'autonomie et l'activité en tenant compte des contraintes et des atouts de chacun
- Être l'interface entre les personnes et les institutions
- Informer et conseiller le public jeune et adulte
- Accompagner les personnes jusqu'au placement en entreprise
- Favoriser la dimension de dialogue et d'écoute pour permettre à chacun de verbaliser sa demande

## **ACTIVITÉS CULTURELLES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge VALLÉE, Maire-Adjoint délégué à la culture, l'emploi et la formation.

### **I. BILAN 2007**

Proposer à tous les Nocéens des activités culturelles de qualité constitue l'une des priorités de l'équipe municipale. Au-delà des nombreuses initiatives menées par les associations nocéennes, la ville offre aux citoyens un large éventail d'actions : expositions, salons, concerts, spectacles. L'année 2007 a ainsi été marquée par un fort taux de fréquentation, témoignant de l'intérêt de nos administrés pour profiter d'événements culturels innovants, variés mais surtout d'envergure.

#### **A/ Les temps forts de l'année 2007**

- L'incontournable festival « Trop plein de sons » lors de 2 concerts, à la Scène Bastille et sur la place du marché ainsi que l'exceptionnel spectacle « Virulla » à la salle des fêtes.
- Des salons qui remportent toujours un vif succès comme le salon du livre policier et bien d'autres (salon des collections, salon des arts créatifs, salon des terroirs).
- Des conférences, des expositions qui attirent un public sans cesse en quête de savoir.

#### **B/ Le cinéma municipal « la Fauvette »**

Le cinéma « La Fauvette » s'est équipé d'un décodeur dolby analogique et digital SRD qui améliore la qualité sonore et offre ainsi une salle moderne qui n'a rien à envier aux grands complexes.

### **II. ORIENTATIONS 2008**

En 2008, de nombreuses manifestations seront proposées au public.

#### **A/ Des expositions et des activités à la bibliothèque**

- Visite de Paris sur le thème « Les lieux du pouvoir »
- Exposition de l'Association « Atelier de Plaisance »
- Exposition « Les enfants de Bamako » par l'Association « Pomm' »
- Exposition en décembre sur le thème de Noël
- Exposition « Jazz et Polar en photographies »
- Conférence-concert sur le thème du jazz et Polar

## **B/ A la salle des fêtes :**

- Le concert caritatif « Tonalités »
- Le 6<sup>ème</sup> salon du livre policier « Week-end Noir à Neuilly-Plaisance » et attribution des prix «Lion Noir» et «Lionceau Noir»
- Les spectacles de théâtre et de danse du CMASC
- Les Choralies avec toutes les écoles élémentaires
- Les salons des terroirs et des arts créatifs
- L'exposition internationale féline
- Deux concerts de l'école municipale de musique
- Un spectacle à thème

## **C/ Les manifestations communales :**

- Organisation de la grande brocante annuelle
- Des sorties naturalistes dans le parc des coteaux d'Avron
- Participation au Téléthon en décembre
- La fête des voisins
- Week-end du développement durable
- L'ensemble des spectacles, expositions (...) proposées par les associations de la ville.

## **CENTRE MUNICIPAL D'ACTION SPORTIVE ET CULTURELLE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HAMIDANI, Conseiller Municipal délégué à la jeunesse et à la formation professionnelle.

Le Centre Municipal d'Action Sportive et Culturelle (CMASC) propose chaque année, un panel d'activités sportives et culturelles. Un « Pass Toutes Activités » permet la pratique d'une ou plusieurs activités pour un forfait unique. Des loisirs pour tous les âges et pour tous les goûts.

Aujourd'hui, 23 activités variées sont dispensées par 23 professeurs diplômés : anglais, art floral, arts plastiques, ateliers d'écriture, danse à claquettes, danse africaine, danse classique, danse contemporaine, danses de salon, danse orientale, danse jazz, dessin peinture, éveil corporel, gymnastique douce, gymnastique tonique, histoire de l'art, patchwork, sculpture poterie, relaxation, remise en forme, stretching, théâtre et yoga.

Un grand nombre d'adhérents âgé de 4 à 86 ans échangent, communiquent, partagent, se passionnent autour d'un atelier ou d'un cours.

Le service du C.M.A.S.C, continuera dans le cadre de l'année 2008 ses missions auprès des adhérents :

- en restant à l'écoute de leurs souhaits,
- en leur proposant de nouvelles activités,
- en continuant à leur prodiguer un enseignement de qualité,
- en leur offrant en complément des cours, la possibilité de présenter leurs travaux par l'intermédiaire d'expositions temporaires,
- en se produisant sur scène par des représentations théâtrales ou de danses, des spectacles, des animations diverses,
- en enrichissant leur savoir par des stages, en faisant des sorties culturelles, en se faisant connaître auprès des générations.

et, auprès des Nocéennes et Nocéens, d'entretenir un contact permanent d'accueil afin de répondre à leur quête de loisirs, de bien-être, d'épanouissement culturel, de sensibilité créative et de perfectionnement.

## ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DIAS, Conseillère Municipale déléguée à la culture.

L'école de musique municipale propose aux Nocéens 20 disciplines car on n'a encore rien inventé de mieux que l'apprentissage de la musique pour favoriser un développement harmonieux des enfants. Au-delà de la formation de leur oreille, ils y découvriront l'essence même de la vie d'adulte, ou comment le travail et la rigueur, une fois apprivoisés, peuvent conduire au réel plaisir.

Par un apprentissage individuel de qualité, les professeurs font profiter les élèves de leurs expériences professionnelles afin que ceux-ci puissent intégrer à leur convenance un ensemble musical et ainsi faire partager leur amour de la musique. Ceux-ci peuvent apprendre le solfège, l'accordéon, la clarinette, la flûte, la trompette, le trombone, le cor d'harmonie, le saxophone, la batterie, le piano, le violon, le violoncelle, la guitare classique, la guitare électrique, la guitare basse, ainsi que les disciplines collectives (classes d'orchestre et chorale enfant).

Afin de faire profiter les Nocéens de l'enseignement musical prodigué au sein de l'école municipale de musique, un certain nombre de manifestations sont organisées.

Parallèlement, l'école municipale de musique organise, chaque fin d'année scolaire, des examens de formation musicale et d'instruments. Le programme de ces examens est établi par la Fédération Française de l'Enseignement Musical (FFEM).

## BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge VALLÉE, Maire-Adjoint délégué à la culture, l'emploi et la formation.

En 2007, la bibliothèque s'est enrichie d'un pôle multimédia avec l'implantation de 7 postes informatiques et l'accès à Internet pour les adhérents. A la fin de l'année, nous constatons une fréquentation importante puisque l'on peut comptabiliser 394 passages d'octobre à décembre.

Parallèlement, la bibliothèque proprement dite maintient un taux de fréquentation stable, les lecteurs appréciant de pouvoir disposer rapidement des nouveautés éditoriales, d'un large choix dans tous les domaines.

En effet, la bibliothèque, sous toutes ses formes, doit rester un lieu de culture et d'information.

- outil pluridisciplinaire par l'offre documentaire diversifiée qu'elle doit développer.
- agent de transmission en soutenant la création littéraire.
- outil pédagogique en développant le plaisir de lire par le biais des contes, des rencontres, des clubs de lecture, des expositions et des visites de classe.
- lieu de convivialité et d'appropriation pour tous les âges.
- lieu de circulation et d'informations diversifiées

La révolution technologique d'Internet s'intègre à la bibliothèque traditionnelle en ouvrant plus largement encore le domaine de l'information et du savoir et en créant des liens étroits avec le livre par la consultation à distance du catalogue et la réservation.

## AFFAIRES SOCIALES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame POGGI, Marie-Adjoint délégué aux affaires sociales, à la solidarité entre générations, aux handicapés et aux crèches.

### **I. MAINTIEN A DOMICILE**

Le maintien à domicile regroupe trois services d'aide à la personne âgée :

#### 1 - AIDE A DOMICILE

Les 25 agents sociaux poursuivront leurs interventions auprès des personnes âgées ou handicapées afin de les maintenir le plus longtemps possible à leur domicile.

Le personnel de ce service bénéficie régulièrement de séances de formation interne assurées par un médecin gériatologue pour les aider dans leurs activités quotidiennes auprès des bénéficiaires et notamment chez les personnes les plus dépendantes.

2 agents sociaux titulaires présenteront leur dossier de validation des acquis de l'expérience en 2008.

#### 2 - LES REPAS A DOMICILE

3 agents ont assuré la livraison en liaison froide de 48 repas par jour en semaine et de 30 repas les week-ends et jours fériés en moyenne. Le portage, entièrement à la charge du CCAS, est financé par la subvention communale.

#### 3 - LES SOINS A DOMICILE

Ce service composé actuellement d'une infirmière coordinatrice, de trois aides soignantes et d'une secrétaire à mi-temps, assure les soins d'hygiène et de maintien à domicile pour les personnes âgées dépendantes.

Compte tenu de la demande, la DDASS a accordé une extension pour 10 places supplémentaires qui nécessite le recrutement de 2 aides soignantes supplémentaires. La première prendra ses fonctions début avril ; ce qui permettra d'accueillir 5 nouveaux bénéficiaires. La seconde est toujours en cours de recrutement.

### **II. AIDE SOCIALE**

Le service d'Aide Sociale exerce ses activités dans trois domaines :

#### 1 - L'AIDE SOCIALE AUX FAMILLES

Le service :

- attribue des aides financières exceptionnelles ainsi que des secours d'urgence.
- instruit les dossiers de RMI
- attribue des aides issues du Fonds de Solidarité pour les impayés d'Energie (gaz et électricité)
- participe aux frais de transports des enfants scolarisés à l'IPERMA de St Saulge (Nièvre).

## 2 - L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES

### A/ TELEALARME

La modernisation et l'entretien des appareils actuellement en fonction se poursuivront en 2008.

### B/ MANIFESTATIONS

Près de 600 personnes participent au banquet du Printemps.

Plus de 400 personnes assistent à la traditionnelle Galette des Rois, début janvier.

Un millier de colis sont également offerts pour les fêtes de Noël.

### C/ ALLOCATION HIVERNALE

Une allocation hivernale est versée aux personnes âgées les plus démunies pour les aider à faire face à leurs factures de chauffage. Cette aide ne figurant pas parmi les compétences obligatoires du CCAS, elle a été mise en place par une délibération du Conseil d'Administration.

### D/ PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL

Le CCAS est service instructeur pour :

- les dossiers d'Aide Sociale pour les prises en charge des placements en maison de retraite.
- les dossiers de demande et de renouvellement des cartes améthystes et allocations chèques taxi.

## 3/ L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPEES

- Dans le cadre du syndicat intercommunal et de l'APAJH, nous participons aux travaux liés à la gestion du Centre d'Aide par le Travail installé à Rosny ainsi qu'à l'IME.
- Nous assurons également l'instruction des différents dossiers de la Maison Départementale des Personnes Handicapées : cartes d'invalidité, instruction des dossiers d'aide sociale pour le Conseil Général.

### FOYER DE L'AMITIE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NERMOND, Conseiller Municipal délégué à la jeunesse, aux seniors et aux handicapés.

Au premier janvier 2008, les activités de l'association du Foyer de l'amitié ont été reprises par la municipalité. Les animations proposées à nos aînés du troisième et quatrième âge habitant la commune ont été étendues et renforcées:

- Visites d'expositions
- Après-midi au spectacle
- Soirées au théâtre
- Gymnastique
- Aquagym
- Ping-pong
- Jeux de société ou de cartes dans les locaux du Foyer.

Les après-midi et soirées dans les théâtres sont fort prisées.

C'est à l'occasion de réunions régulières avec les adhérents que sont proposés et discutés les projets. Un programme mensuel détaillé leur est ensuite adressé.

En 2008, des activités issues de leurs suggestions viennent compléter l'éventail proposé :

- un atelier informatique permettant de se familiariser avec un ordinateur ou de s'initier à Internet en vue de garder plus aisément le contact avec leurs proches,
- une fête mensuelle des anniversaires avec cadeaux personnalisés
- des goûters variés hebdomadaires,
- des voyages de très courte durée permettant de découvrir des lieux historiques ou méconnus ou de moyens séjours de vacances (montagne, visite des châteaux de la Loire en 4 jours, etc...)

Enfin, afin de rompre l'isolement dont ils peuvent être victimes en période de vacances estivales, le foyer restera ouvert en juillet et en août.

## CRECHES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GARRIGUES, Conseiller Municipal délégué aux crèches et au foyer de l'amitié.

L'accueil de la petite enfance au sein des crèches municipales est organisé dans les trois structures suivantes :

- La crèche collective « du Centre » permettant d'accueillir 60 jeunes enfants
- La crèche collective « Abbé Pierre » permettant d'accueillir 40 jeunes enfants
- Le centre Multi Accueil des Renouillères avec Halte-Crèche/ Halte-Jeux/ & Crèche Familiale permettant d'accueillir 17 enfants en accueil régulier et 7 en accueil occasionnel

La ville a créé 20 places supplémentaires d'accueil collectif régulier grâce à l'ouverture d'une nouvelle structure, la Crèche « Abbé Pierre » en septembre 2007. Cette structure allie à la fois un projet pédagogique innovant- accueil en petites familles favorisant un meilleur développement de l'enfant - et une infrastructure s'inscrivant dans une politique globale de développement durable – bâtiment Haute Qualité Environnementale.

Au cours de l'année 2007, les taux de fréquentation de l'ensemble des structures ont été supérieurs au seuil exigé par la Caisse d'Allocations Familiales, qui s'élève à 76,40%.

Pour 2008, notre priorité est d'étendre la mise en œuvre de la Prestation de Service Unique horaire afin d'accroître les capacités d'accueil en mettant à disposition des places de halte-crèche, halte-jeux et d'accueil d'urgence.

La mise en œuvre de cet outil nécessitera une réorganisation des moyens informatiques des structures.

Nous maintenons notre partenariat avec les Assistantes Maternelles de Neuilly-Plaisance tout en incitant les nouveaux inscrits à étudier la solution alternative qu'elles représentent.

## CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame POGGI, Marie-Adjoint délégué aux affaires sociales, à la solidarité entre générations, aux handicapés et aux crèches.

### Activités :

#### **Les consultations médecine générale :**

Le Centre Municipal de Santé (CMS) assure 5 vacations hebdomadaires.

#### **Les consultations spécialistes :**

Trois spécialités sont représentées : la rhumatologie, la cardiologie et la dermatologie.

#### **Les séances de vaccination :**

Ces séances sont organisées tous les lundis soirs et un mercredi sur deux, permettant à tous les nocéens de procéder à la mise à jour de leurs vaccins en fonction du calendrier vaccinal fourni par le Conseil Général.

#### **Les soins infirmiers :**

Une infirmière assure à la demande les soins infirmiers tels que les injections (intraveineuses, sous-cutanées, intramusculaires), pansements simples ou post opératoires, prise de constantes (tension, pouls).

Elle est également à la disposition de toute personne souhaitant obtenir des conseils concernant la santé ou la prévention sanitaire.

Enfin, le CMS met à disposition ses locaux :

- une fois par semaine pour la Médecine du Travail
- une fois par mois pour l'association « Horizon cancer »

### Fréquentation :

La population fréquentant le CMS reste très hétéroclite, il y a beaucoup d'habitues de la structure venant de tous milieux.

Les séances de vaccination permettent à près de 500 personnes de pouvoir être à jour de leurs vaccins.

### Financement :

Le financement du CMS est assuré en majeure partie par la ville

### Projets :

Il est prévu la modernisation de l'outil informatique en vue de procéder au rappel automatique des vaccinations.

## FETES ET CEREMONIES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PEGURRI, Conseiller Municipal délégué aux services techniques, aux anciens combattants et aux fêtes et cérémonies.

**2007**

Les cérémonies officielles à caractère patriotique ont été organisées par la municipalité en liaison avec les associations locales pour rendre un hommage solennel aux victimes militaires et civiles des différents conflits.

Le 30 octobre, une délégation du conseil municipal et de responsables d'associations locales et leurs drapeaux ont accueilli le cortège porteur de la « Flamme Sacrée » se rendant à VERDUN (55) pour les diverses cérémonies du début novembre. Une brève cérémonie s'est déroulée sur la RN 34.

La ville a également participé, avec le Souvenir Français, à la réfection de deux pierres tombales des sépultures délaissées par les familles de combattants nocéens, « Morts pour la France » lors de la grande guerre .

Enfin, les promotions de la médaille d'honneur du travail ont fait l'objet de cérémonies où près de 180 récipiendaires ont été décorés.

## **2008**

Les mêmes cérémonies à caractère commémoratif et patriotique seront organisées en collaboration avec les associations locales.

Toutefois, le 90<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918 sera marqué, entre autres dispositions, par la pose d'une plaque commémorative spécifique au pied du Monument aux Morts, square « le Souvenir Français ».

Afin que les Nocéennes et Nocéens dans leur ensemble et les nouveaux habitants soient bien informés sur une autre période de notre histoire locale, le Monument aux Morts de la Guerre 1870-1871 situé à la sortie du parc au plateau d'Avron, sera doté d'une plaque d'information relative à cette guerre.

Nous poursuivons notre collaboration avec le Souvenir Français pour entretenir les tombes du Carré Militaire et autres lieux.

Pour les promotions annuelles de la médaille d'honneur du travail, les récipiendaires seront conviés à une cérémonie qui sera organisée en leur honneur.

Enfin, nous allons poursuivre notre action en faveur de l'environnement en remplaçant l'éclairage d'une première partie des illuminations de fin d'année permettant ainsi une diminution conséquente de la consommation électrique.

## **AFFAIRES GENERALES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre FACON, Conseiller Municipal délégué aux affaires générales, à l'état civil et au cimetière.

Pour ce qui concerne l'administration générale, 2007 a vu la réhabilitation totale de l'accueil physique de la mairie.

Le standard déplacé, une affectation des bureaux permettant un travail plus au calme et avec plus de confidentialité a permis d'améliorer sensiblement l'accueil des Nocéens.

Cette année verra la poursuite de la numérisation des actes d'état-civil, ainsi que la poursuite de l'informatisation globale des services de l'administration générale, du logement et de l'état-civil.

La mise sous reliure des documents administratifs sera réalisée.

En ce qui concerne le cimetière, la réfection du mur Nord a été réalisée et de nouveaux bancs publics ont été installés.

La ville envisage également la reprise d'anciennes concessions échues pour créer de nouveaux emplacements à concéder.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.**